

[21-27] Le porteur peut-il ajouter de nouvelles pièces jointes lors de la vérification de la recevabilité ? – FAQ

Il n'est pas possible d'ajouter de nouvelles pièces jointes pendant la vérification de la recevabilité.

Plusieurs cas sont possibles :

- Lorsque le gestionnaire fait une demande de compléments sur une ou plusieurs pièces jointes dans le cadre de la recevabilité, le porteur de projet peut uniquement modifier la ou les pièces jointes qui font l'objet de cette demande de compléments ;
- Lorsque le gestionnaire fait une demande de nouvelle signature dans le cadre de la recevabilité, le porteur de projet peut charger des pièces jointes facultatives, car son opération est à l'état "Création - Création de la demande" ;
- Lorsque le gestionnaire fait une demande de modification dans le cadre de l'instruction, le porteur de projet peut également charger des pièces jointes facultatives, car son opération est à l'état "Recevable - Correction de la demande).